

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2012-2013)
LE 25 JUIN 2013**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 42, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de Monsieur Simon Vincent, président du comité de parents, de Monsieur Alec Fafard, parent, de Monsieur Stéphane Desjardins, président du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine, de Madame Ali Dostie, journaliste au journal Le Roussillon Express et de Madame Sophie Paquette, représentante de l'Association des professeurs de Lignery.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 25 JUIN 2013 À 19 H 42 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Claudine Caron-Lavigueur (2)
Solange Couture Dubé (14)
Linda Crevier (15)
Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Diane Soucy (4)
Françoise Théoret (5)
Suzanne Tremblay (6)
Chantal Veilleux (9)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Éric Allard (10)
Guy-Paul Beauchemin (22)
Jean-Pierre Bélair (23)
Claude Deschênes (13)
André Dugas (11)
Marcel Gélinas (3)
Luc-Pierre Laferrière (19)
Alain Lemieux (21)
Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Le commissaire représentant du comité de parents

M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint

M^e François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Mélanie Chaussé, directrice par intérim du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIENT ABSENTS

M^{me} Margot Pagé (17)
MM. Stéphane Bessette (1), Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Alec Fafard, parent, fait référence à un article du 1^{er} mai 2013 publié par le journal Le Roussillon Express relativement à des décisions budgétaires de la commission scolaire.

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, apporte les précisions requises.

Monsieur Stéphane Desjardins, président du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine, exprime le désaccord du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine quant au fait que les retours de taxes, en lien avec les frais chargés aux parents, ne reviennent pas à l'école.

Madame Michelle Fournier, directrice générale, et Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, répondent à la question.

C.C.-3590-06-13 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2013
- 06.02 Projet d'amendement au Règlement permettant à un commissaire de participer exceptionnellement à distance à une séance du conseil des commissaires à l'aide d'un moyen de communication oral – Règlement CSDGS-06-2005
- 06.03 Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent – Désignation d'un représentant – Mandat de deux ans à compter de l'année scolaire 2013-2014
- 06.04 Désignation d'une direction générale adjointe en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale (article 203)
- 06.05 Plan stratégique 2013-2018 – Adoption
- 06.06 Adoption d'un protocole d'entente entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de La Prairie : complexe sportif et terrain de football/soccer (**modification**)
- 06.07 Projet de complexe sportif – Demande d'autorisation à la ministre - Cession de terrain (**ajout**)

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

08.01 Engagement – Direction adjointe de l'école Fernand-Seguin

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Budget de la commission scolaire 2013-2014

09.01.01 TRAFICS

09.01.02 Présentation sur le budget 2013-2014

09.01.03 Budget d'investissement 2013-2014 –
Information complémentaire

09.01.04a Budget des établissements – Tableau

09.01.04b Approbation des budgets des établissements –
Résolution

09.01.05 Adoption du budget de la commission scolaire et
du taux de taxe

09.01.06 Adoption du taux d'intérêt sur arrérages

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services –
Projets d'investissement et autres contrats

10.02 Conséquences du conflit de la construction (**ajout**)

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

11.01 Acquisition d'équipements dans le cadre du programme
L'école 2.0 : La classe branchée – Année 2013-2014 (Mesure
n° 50730)

11.02 Entente contractuelle – Fibre optique – Fibre noire Internet
Inc. – Amendement à la résolution n° C.C.-3535-03-13

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 Désignation

14.01.01 ACELF – Participation au congrès

14.01.02 Tableau des activités de représentation
2012-2013 – Ajout – Fondation Maman Dion

14.02 Coups de cœur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

15.01 Procès-verbal du 13 mars 2013

15.02 Procès-verbal du 1^{er} mai 2013

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Lettre FCSQ – Prix d'excellence 2012-2013

18.02 Lettres du MELS :

18.02.01 Autorisation construction nouvelle école

18.02.02 Projet de Loi modifiant la *Loi sur les élections
scolaires*

18.03 Lettre Cabinet de la première ministre – Accusé réception

18.04 Résolutions relatives à une désaffiliation de la FCSQ
(Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Commission

- scolaire Marie-Victorin et Commission scolaire de la Capitale
(modification)
18.05 Dépôt de lettre du conseil d'établissement de l'école de la
Magdeleine **(ajout)**

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Période de questions du public

Accès à la voie réservée sur le pont Champlain.

En suivi.

Madame Céline Lévesque pour son fils.

En suivi.

- 1. Monsieur Alain Lemieux, commissaire : école des Moussillons**
Ce sujet est réglé.
- 2. Comité de révision – Suivi**
Ce sujet est réglé.
- 3. Participation à distance à une séance ordinaire du conseil des commissaires – Révision du règlement**
Ce sujet est réglé.
- 4. Question de Monsieur Alban Synnott, commissaire – Demande que les noms des firmes de professionnels externes apparaissent dans le texte des résolutions**
Ce sujet est réglé.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.C.-3591-06-13

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2013

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la secrétaire générale par intérim soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2013.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2013 soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02 PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT PERMETTANT À UN COMMISSAIRE DE PARTICIPER EXCEPTIONNELLEMENT À DISTANCE À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À L'AIDE D'UN MOYEN DE COMMUNICATION ORAL – RÈGLEMENT CSDGS-06-2005

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 14 mai 2013, un comité a été formé pour se pencher sur le Règlement CSDGS-06-2005 afin de définir et préciser les cas et conditions prévus au règlement

pour remplacer le mot « exceptionnellement »
(Résolution n° C.C.-3582-05-13);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, à leur séance plénière tenue le 4 juin 2013, du projet d'amendement au Règlement CSDGS-06-2005.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le projet d'amendement au Règlement CSDGS-06-2005, tel que déposé en annexe sous la cote 00.02b.

Qu'un avis public soit publié conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Qu'une copie dudit projet d'amendement au Règlement CSDGS-06-2005 soit transmise au comité de parents et aux conseils d'établissement de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

C.C.-3592-06-13R

PROPOSITION D'AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de modifier le projet d'amendement au Règlement CSDGS-06-2005, tel que déposé en annexe sous la cote 00.02b, pour y ajouter après l'article 5, « que les commissaires physiquement présents doivent déjà former quorum avant que soit autorisé la participation d'un commissaire à distance ».

Madame Josyane Desjardins, commissaire, demande le vote sur la proposition d'amendement de Madame Suzanne Gaudette, commissaire, qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 6 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 15 commissaires

REJETÉ À LA MAJORITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT DE MONSIEUR LUC-PIERRE LAFERRIÈRE, COMMISSAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire,

de modifier le projet d'amendement au Règlement CSDGS-06-2005, tel que déposé en annexe sous la cote 00.02b, pour y ajouter à la fin de l'article 1.3, après le mot « domicile », les mots « ou à son lieu de convalescence ».

C.C.-3593-06-13

DEUXIÈME PROPOSITION D'AMENDEMENT DE MONSIEUR LUC-PIERRE LAFERRIÈRE, COMMISSAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire,

de modifier le projet d'amendement au Règlement CSDGS-06-2005, tel que déposé en annexe sous la cote 00.02b, pour supprimer de l'article 3, le mot « écrit » (suivant le mot « avis ») et d'ajouter à la fin du paragraphe : « sauf dans les cas visés à l'article 1.2 pour lesquels le délai d'avis pourra être réduit ».

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, demande le vote sur la deuxième proposition d'amendement de Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 20 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

C.C.-3594-06-13R

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, demande le vote sur la première proposition d'amendement de Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 10 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 11 commissaires

REJETÉ À LA MAJORITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, COMMISSAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

de modifier le projet d'amendement au Règlement CSDGS-06-2005, tel que déposé en annexe sous la cote 00.02b, pour y ajouter à l'article 1, « le cas où un commissaire délégué à un congrès par le conseil des commissaires pourrait participer à distance ».

Monsieur Éric Allard, commissaire, retire ensuite sa proposition d'amendement.

C.C.-3595-06-13

PROPOSITION PRINCIPALE

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, demande le vote sur la proposition principale, incluant la deuxième proposition d'amendement proposée par Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 5 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-3596-06-13

06.03 CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-ST-LAURENT – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT – MANDAT DE DEUX ANS À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que **Monsieur Jean-Pierre Bélair**, commissaire, soit désigné comme représentant au Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent pour un mandat de deux ans à compter de l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3597-06-13

06.04 DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (ARTICLE 203)

La directrice générale, Madame Michelle Fournier, présente le dossier.

CONSIDÉRANT à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* et sur recommandation de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent **Monsieur André Guérard**, directeur général adjoint, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, pour la période du 30 juin 2013 au 30 janvier 2014.

Et que les membres du conseil des commissaires désignent **Madame Louise Beaupré**, directrice générale adjointe, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, pour la période du 31 janvier 2014 au 30 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3598-06-13

06.05 PLAN STRATÉGIQUE 2013-2018 – ADOPTION

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

Madame Michelle Fournier, directrice générale, et Monsieur André Guérard, directeur général adjoint, répondent aux questions des commissaires.

CONSIDÉRANT le mandat confié par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à la directrice générale;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de l'application de la *Loi sur l'instruction publique* ayant pour effet de convenir avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une convention de partenariat; celle-ci découlant du plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la présentation de la démarche de renouvellement du plan stratégique et de travaux faits en lien avec celle-ci par le conseil des commissaires lors des séances de travail des 12 mars, 2 avril et 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT le suivi des travaux du renouvellement du plan stratégique fait par le comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse faits par les sous-groupes de travail composés respectivement de représentants de cadres, de directions d'établissement, de professionnels et de parents du comité consultatif pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, lors de séances de travail des 2, 10 et 16 avril 2013;

CONSIDÉRANT les travaux d'interprétation des résultats obtenus ainsi que le projet de plan en découlant fait par le comité de pilotage du plan stratégique au cours du mois de mai 2013;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le 5 juin 2013;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité de parents de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries les 1^{er} mai et 5 juin 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

d'adopter le plan stratégique 2013-2018 tel que déposé sous la cote 06.05a et d'assurer sa mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2013-2014.

Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-3599-06-13

06.06 ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES ET LA VILLE DE LA PRAIRIE : COMPLEXE SPORTIF ET TERRAIN DE FOOTBALL/SOCCER

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier et répond aux questions des commissaires.

CONSIDÉRANT les besoins en infrastructures sportives de la clientèle scolaire de l'école de la Magdeleine, notamment pour le développement des programmes de sport-études, hockey et football;

CONSIDÉRANT que les autres établissements scolaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pourront avoir accès à ces infrastructures;

CONSIDÉRANT que les parties feront une demande de subvention conjointe auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » et, le cas échéant, auprès de tout autre organisme pouvant octroyer de telles subventions;

CONSIDÉRANT qu'une cession de gré à gré d'une parcelle de terrain jouxtant l'école de la Magdeleine au coin des boulevards Saint-José et Taschereau, d'une superficie d'environ 18 500 m², sera convenue notamment aux conditions suivantes :

- ❖ que le bâtiment, construit sur ledit terrain cédé, ne serve qu'à la réalisation de la mission et que sa vocation principale soit à des fins sportives et éducatives;
- ❖ que l'échéancier de réalisation pour la construction du terrain de football/soccer synthétique prévoie une utilisation dès septembre 2014.

Le tout conditionnellement à l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il y a lieu d'adopter le protocole d'entente (en pièce 06.06b) entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de La Prairie.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, d'adopter le protocole d'entente tel que déposé sous la cote 06.06b et d'autoriser la présidente du conseil des commissaires ainsi que la directrice générale à le signer.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution n° C.C.-3571-05-13 adoptée le 14 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3600-06-13

06.07 PROJET DE COMPLEXE SPORTIF – DEMANDE D'AUTORISATION À LA MINISTRE - CESSION DE TERRAIN

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le protocole d'entente négocié entre la Commission scolaire des Grandes Seigneuries et la Ville de La Prairie, adopté par le conseil des commissaires le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT la création des lots 5 251 880 et 5 251 881, en remplacement du lot 2 240 168, propriété de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la valeur municipale uniformisée du lot 5 251 880 établie à un million deux cent quarante-six mille trois cent soixante-deux dollars (1 246 362 \$);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries consent à céder à la Ville de La Prairie le lot 5 251 880, d'une superficie approximative de 18 502,717 m², en échange d'une contrepartie financière d'un million deux cent quarante-six mille trois cent soixante-deux dollars (1 246 362 \$), soit la valeur municipale uniformisée du lot précité du terrain à l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la cession sera convenue à la condition que le terrain ainsi cédé soit utilisé par la Ville de La Prairie aux fins de la construction d'un aréna à deux glaces et d'un stationnement adjacent et que les immeubles ainsi construits ne soient utilisés qu'à des fins éducatives et sportives;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* et le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire et la nécessité d'obtenir l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux fins de ladite cession.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de céder, de gré à gré, à la Ville de La Prairie une parcelle de terrain, identifiée par le numéro de lot 5 521 880, d'une superficie évaluée à 18 502,717 m², adjacente à l'école de la Magdeleine, devant être utilisée aux fins de la construction d'un aréna à deux glaces et d'un stationnement, pour une contrepartie égale à la valeur municipale uniformisée, soit un million deux cent quarante-six mille trois cent soixante-deux dollars (1 246 362 \$) et autres considérations relatives à un tarif privilégié pour la location du temps de glace, le tout suivant le protocole d'entente adopté par le conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-3601-06-13

08.01 ENGAGEMENT – DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE FERNAND-SEGUIN

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Crevier, commissaire,

de nommer **Madame Julie Vincent** à titre de directrice adjointe de l'école Fernand-Seguin, au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année. La date de son entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2013-2014

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

Madame Germe Brière, directrice du Service des ressources financières, donne des explications sur les différents documents.

À 21 h 36, Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, quitte son siège.

09.01.01 TRAFICS

09.01.02 PRÉSENTATION SUR LE BUDGET 2013-2014

09.01.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013-2014 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

09.01.04a BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – TABLEAU

Madame Germe Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, demande d'obtenir le budget détaillé des établissements, notamment concernant les fonds à destination spéciale.

Madame Michelle Fournier, directrice générale, et Madame Germe Brière répondent aux questions des commissaires.

C.C.-3602-06-13

09.01.04b APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – RÉOLUTION D'ADOPTION

- CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la commission scolaire;
- CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire;
- CONSIDÉRANT que la règle « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries » a été adoptée pour la période de 2010-2011 à 2013-2014 (Résolution n° C.C.-3000-05-10);
- CONSIDÉRANT les règles de répartition des ressources de la commission scolaire;
- CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la commission scolaire suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame-Saint-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), De la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), Alternative Des Cheminots (019), De l'Odysée (021), Des Timoniers (022), Des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souligny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), De l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Gérin-Lajoie (038), Alternative Des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), De la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), Des Bons Vents (057), Saint-Isidore-Langevin (060-061), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), Des Moussaillons (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072),

Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), Du Tournant (081), Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud. (085), Centre d'éducation des adultes de l'Accore (087), École de formation professionnelle de Châteauguay (088) et Centre d'éducation des adultes du Goéland/Édifice Maison de l'éducation des adultes/Édifice l'Envol/Édifice Sainte-Catherine (090).

Et demander aux établissements, qui n'ont pas fourni l'information relative aux surplus anticipés au 30 juin 2013, de soumettre un budget révisé au plus tard le 15 octobre 2013.

Monsieur Alban Synnott, commissaire, demande le vote sur la proposition de Madame Josyane Desjardins, commissaire, qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 15 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 5 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

À la demande des commissaires, Madame Michelle Fournier, directrice générale, reverra le processus budgétaire avec les établissements.

C.C.-3603-06-13

09.01.05

ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET DU TAUX DE TAXE

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C. I-13.3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU que ce budget prévoit des dépenses égales aux revenus;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de quinze milliards deux cent cinquante-huit millions quatre-vingt-un mille cent soixante dollars (15 258 081 160 \$) en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire effectif est fixé à 0,27096 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,027096 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 3 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-3604-06-13

09.01.06 ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

CONSIDÉRANT le libellé de l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* « La taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire »;

CONSIDÉRANT l'article 8.2 de la règle sur les modalités de recouvrement adoptée par le conseil des commissaires le 11 avril 2006 (Résolution n° C.C.-2054-04-06).

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le taux d'intérêt nominal annuel sur les arrérages des comptes de taxe scolaire et autres comptes à recevoir en souffrance soit maintenu à quinze pour cent (15 %) pour l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3605-06-13

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES – PROJETS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES CONTRATS

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la Direction générale soit mandatée pour octroyer des contrats pour différents projets à réaliser pendant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02 CONSÉQUENCES DU CONFLIT DE LA CONSTRUCTION

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, informe les commissaires des conséquences du conflit dans la construction pour la commission scolaire.

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

C.C.-3606-06-13

11.01 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE – ANNÉE 2013-2014 (MESURE N° 50730)

Monsieur Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la participation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au regroupement d'achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) est obligatoire pour commander les tableaux numériques interactifs en lien avec la mesure n° 50730 et en recevoir les allocations;

CONSIDÉRANT que le CSPQ procédera à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR).

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats du Centre des services partagés du Québec et que la directrice générale soit autorisée à signer les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3607-06-13

11.02 ENTENTE CONTRACTUELLE – FIBRE OPTIQUE – FIBRE NOIRE INTERNET INC. – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° C.C.-3535-03-13

CONSIDÉRANT la présentation du dossier à la séance plénière du 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT les termes de location négociés avec Fibre Noire Internet Inc., le mandataire d'OVH.com;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente de commercialisation du réseau de fibres optiques avec Télécommunications Xittel;

CONSIDÉRANT la répartition des revenus négociée avec Télécommunications Xittel pour ce projet en particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la commission scolaire loue à Fibre Noire Internet Inc. quatre (4) fibres optiques sur 43.5 km entre Sainte-Clotilde et Lacolle sur une période de quinze (15) ans pour un montant forfaitaire de cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-quatre dollars (194 184 \$) et des mensualités de six cent soixante et onze dollars (671 \$), indexées à l'IPC.

Que la commission scolaire verse à Télécommunications Xittel dix pour cent (10 %) du montant forfaitaire et cinquante pour cent (50 %) des mensualités sur les trente-six (36) premiers mois du contrat.

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat de location.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution n° C.C.-3535-03-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 DÉSIGNATION

C.C.-3608-06-13

14.01.01 ACELF – PARTICIPATION AU CONGRÈS

CONSIDÉRANT le contexte des compressions budgétaires des commissions scolaires du Québec imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au cours des dernières années et celles annoncées pour le budget 2013-2014;

CONSIDÉRANT l'ampleur des compressions nécessaires pour équilibrer le prochain budget de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sans toucher les services essentiels aux élèves;

CONSIDÉRANT les coûts reliés à la participation des commissaires au Congrès à Regina, Saskatchewan.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Crevier, commissaire,

de ne désigner aucun commissaire à participer au 66^e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF).

De faire parvenir cette résolution à Monsieur Yves Saint-Maurice, président de l'Association canadienne d'éducation de langue française, afin de motiver l'absence des deux délégués à l'Assemblée générale 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.01.02 TABLEAU DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION 2012-2013 – AJOUT – FONDATION MAMAN DION

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, présente le dossier et donne des informations sur la Fondation Maman Dion. Elle précise que la commission scolaire a reçu une invitation pour un tournoi de golf qui aura lieu le 10 août 2013.

Ce sujet est retiré.

**14.02 COUPS DE CŒUR
COUP DE CŒUR DE MADAME LISE BEAUCHAMP-BRISSON,
COMMISSAIRE**

Pour l'exposition organisée par le Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud : des félicitations sont adressées.

COUP DE CŒUR DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, COMMISSAIRE

Pour le gala à l'école Marguerite-Bourgeois.

**COUP DE CŒUR DE MADAME SOLANGE COUTURE DUBÉ,
COMMISSAIRE**

Pour le savoir transmis aux élèves : des remerciements et des félicitations sont adressés aux professeurs.

COUP DE CŒUR DE MONSIEUR ALAIN LEMIEUX, COMMISSAIRE

Pour le gala de l'école Émilie-Gamelin qui a eu lieu au Quartier DIX30 les 18 et 19 juin derniers.

**COUPS DE CŒUR DE MADAME CHANTAL ZACCOUR,
COMMISSAIRE**

Pour les deux spectacles qui ont eu lieu à l'école de la Petite-Gare en lien avec la collation des grades des deux classes de 6^e année et la fête de fin d'année : félicitations à Madame Francine Lavergne, directrice, pour l'organisation des deux événements.

Pour le gala reconnaissance avec la remise de la bourse du tournoi de golf de la commission scolaire, les deux spectacles et la prestation remarquable des élèves de 2^e secondaire lors de la programmation des activités de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de la Ville de La Prairie : des félicitations ont été reçues de la part de Monsieur Pierre Brodeur, directeur du Service des loisirs de la Ville de La Prairie pour Monsieur Michel Blackburn, directeur de l'école Saint-François-Xavier et pour Monsieur Louis Lévesque, enseignant.

Pour le gala reconnaissance du secteur de l'adaptation scolaire de l'école de la Magdeleine : des félicitations sont adressées à Madame Mireille Salvetti, directrice adjointe.

COUP DE CŒUR DE MONSIEUR ANDRÉ DUGAS, COMMISSAIRE

À Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, et à son équipe pour avoir produit le budget dans le contexte actuel.

**COUP DE CŒUR DE MONSIEUR CLAUDE DESCHÊNES,
COMMISSAIRE**

Pour la soirée remise de prix de l'école Armand-Frappier.

**COUP DE CŒUR DE MADAME SUZANNE GAUDETTE,
COMMISSAIRE**

Pour la remise des bourses de l'école Saint-Joseph : chapeau à l'équipe et à la direction en place.

**COUPS DE CŒUR DE MADAME CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR,
COMMISSAIRE**

Pour l'équipe et le comité qui ont travaillé sur la déclaration d'intention commune dans le cadre du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école.

Pour la pièce de théâtre, en lien avec le plan de lutte contre l'intimidation, qui a eu lieu à l'école Saint-Romain.

Pour le gala d'excellence de l'école Pierre-Bédard.

Pour la collation des grades de l'école Louis-Cyr qui a eu lieu à l'église Saint-Cyprien.

COUP DE CŒUR DE MARCEL GÉLINAS, COMMISSAIRE

Il félicite ceux et celles qui travaillent dans l'ombre et qui font la réussite de tous ces spectacles.

À 22 h 56, Mesdames Françoise Théoret et Chantal Veilleux, commissaires, quittent leur siège.

**COUP DE CŒUR DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS,
PRÉSIDENTE**

Pour la remise des bourses du tournoi de golf : félicitations aux organisateurs.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

15.01 PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2013

Le procès-verbal de la rencontre du comité de parents du 13 mars 2013 est déposé sous la cote 15.01.

15.02 PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2013

Le procès-verbal de la rencontre du comité de parents du 1^{er} mai 2013 est déposé sous la cote 15.02.

Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire, souligne que des discussions ont eu lieu au sein du comité de parents concernant les frais chargés aux élèves. Il souligne également le désaccord du comité de parents quant à l'appropriation, par la commission scolaire, des retours de taxes des établissements en lien avec des frais chargés aux parents.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

PRÉSIDENTE

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, apporte quelques précisions sur les documents déposés en 18.04.

Elle manifeste son inconfort quant à sa présence au « Lac à l'épaule » organisé par la Fédération des commissions scolaires du Québec et demande l'avis des commissaires quant à sa présence et quant à l'organisation d'une rencontre avec la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Les commissaires, majoritairement, demandent à la présidente de ne pas se présenter au « Lac à l'épaule » de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Les commissaires ne souhaitent pas, pour l'instant, rencontrer la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 LETTRE FCSQ – PRIX D'EXCELLENCE 2012-2013

18.02 LETTRES DU MELS

18.02.01 AUTORISATION CONSTRUCTION NOUVELLE ÉCOLE

**18.02.02 PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES
ÉLECTIONS SCOLAIRES**

**18.03 LETTRE CABINET DE LA PREMIÈRE MINISTRE – ACCUSÉ
RÉCEPTION**

**18.04 RÉOLUTIONS RELATIVES À UNE DÉSAFFILIATION DE LA FCSQ
(COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS,
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN ET COMMISSION
SCOLAIRE DE LA CAPITALE)**

**18.05 DÉPÔT DE LETTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE**

C.C.-3609-06-13

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 23 h 08,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale par intérim

1310 015
D:\Textes\Conseil des commissaires (Procès-verbaux et présences)\2012-2013\11. 25 juin 2013 - 1310-015.doc